

# GESTES & POSTURES

Tous corps de métiers



## OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- De contribuer à la diminution des risques de Troubles Musculo Squelettiques
- D'adopter les Principes de Sécurité Physique et d'Économie d'Effort
- De participer à la Prévention au Travail



## PERSONNEL CONCERNÉ :

Les salariés qui ont dans leur profession une part importante d'activité ou de travail physique (manutention manuelle, déplacement de personnes, port de charges, station debout ou assise prolongée, etc).

## PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

## ANIMATION & PÉDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités,
- Exercices pratiques,
- Contrôle des connaissances.

## PROGRAMME :

Conforme au « guide technique du formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » élaboré par l'INRS.

- ✓ Notions d'anatomie et biomécanique
- ✓ Facteurs de risque et pathologies du travail
- ✓ Études des postes de travail (positions de manutentions)
- ✓ Principes de Sécurité Physique et d'Économie d'Effort

Contient un module spécifique sur la Prévention au Travail.

Entrainement aux gestes corrects sur

- des charges utilisées sur les postes de travail (ou similaires)
- Des mannequins (pour la petite enfance)



## RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE :

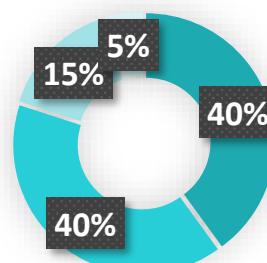
## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + vidéos + matériel permettant la mise en place des bons gestes à effectuer (carton, aspirateur, sac, palette, mannequins, etc).

## ÉVALUATION :

Exercice de manutention manuelle à réaliser.

Quiz Kahoot ou QCM à valider.



## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

N'hésitez pas à contacter notre référente Élodie au 06.71.10.27.98 ou bien par mail à contact@atria-defibrillateurs.fr !



## GESTES & POSTURES

Tous corps de métiers

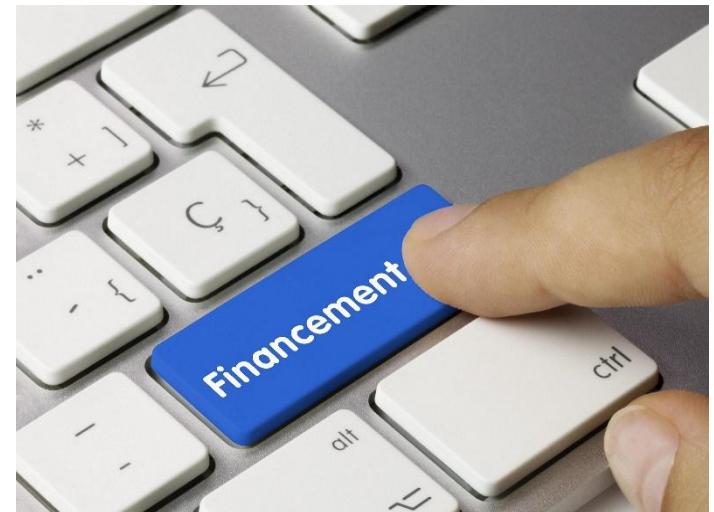


## FINANCEMENT :

Le **plan de développement des compétences**, c'est l'ensemble des actions de formation établi à l'initiative de l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Il est annuel et s'élabore généralement en fin d'année. D'après la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». De nouvelles actions de formation font ainsi partie de cette définition comme : le tutorat, le coaching, l'AFEST, le MOOC, le mentoring...

**Tous les salariés de l'entreprise** peuvent être concernés par le plan de développement des compétences, quelle que soit la nature, la durée de leur contrat ou leur ancieneté.

L'OPCO gère, généralement, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, rémunérations et allocations formation, transport, repas et hébergement. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service RH / formation pour plus d'informations sur les prises en charge possibles.



Vous ne connaissez pas votre **OPCO** ? Trouvez-le en cliquant sur l'image !

### EASY INTRA

Vous souhaitez réaliser cette formation dans votre entreprise ?

Aucun problème !

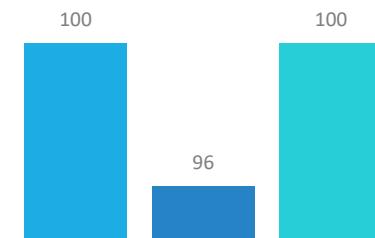
ATRIA D&F adapte et personnalise le programme, et l'un de nos formateurs se déplace chez vous.

Pour en savoir + : contactez-nous.



Les autres formations  
**ATRIA Défibrillateurs & Formations**  
qui pourraient vous intéresser :

- Secourisme
- Incendie



■ Clients satisfait(s)      ■ Stagiaires satisfait(s)  
■ Attestations délivrées

